



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cessation anticipée d'activité

Question écrite n° 110936

## Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les dispositions applicables aux agents de la fonction publique hospitalière qui quittent leur emploi pour créer une entreprise. Le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 a institué une indemnité de départ volontaire au bénéfice des fonctionnaires d'État créateurs d'entreprise. Il semble toutefois que ces dispositions ne s'appliquent pas à la fonction publique hospitalière. Il souhaiterait savoir s'il est prévu de remédier à cette situation et dans quel délai une indemnité de départ volontaire pourrait être également mise en place au bénéfice des agents hospitaliers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110936

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 2011, page 6169

**Question retirée le :** 4 octobre 2011 (Fin de mandat)